Livret d'Accueil des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Altera

S'épanouir en petite enfance
et dans sa parentalité



Altera
Les solidarités comme engagement

Les crèches Altera

Notre cadre d'accueil

Altera
S'épanouir en petite enfance
et dans sa parentalité

L'association Altera est autorisée à gérer :

- le multi accueil « Regard'enfants » - 52 places conformément à l'arrêté délivré par le président du Conseil départemental en date du 17 août 2020.
- le multi accueil « M'ti moun » - 45 places conformément à l'arrêté délivré par le président du Conseil départemental en date du 13 septembre 2013.
- le multi accueil « Les Petits Merlins » - 36 places conformément à l'arrêté délivré par le président du Conseil départemental en date du 1er juillet 2023.
- la micro-crèche « Joséphine-Baker » - 12 places conformément à l'arrêté délivré par le président du Conseil départemental en date du 5 juin 2023.

Les établissements fonctionnent conformément :

- aux dispositions du décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;
- aux dispositions du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 ;
- à l'arrêté du 23 septembre 2021 portant sur la création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ;
- aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des allocations familiales ;
- aux dispositions du règlement de fonctionnement remis à chaque famille à l'admission.

Les valeurs d'enfantisme, de mixité sociale, de mixité culturelle, de non-discrimination, du respect de la dignité de la personne et de son intimité fondent notre projet. Nous avons le souci de garantir une prestation de qualité auprès des enfants et de leur famille.

Les établissements assurent l'accueil des enfants* de 2 mois à 3 ans, et jusqu'à 6 ans en situation de handicap :

- *enfants Rennais ;
- *enfants des familles travaillant au sein de structures réservataires.
- *enfants des parents accompagnés par Altera (CHRS, Centre Parental…)





Les crèches Altera

Notre projet d'accueil

Altera
S'épanouir en petite enfance
et dans sa parentalité

Offrir à l'enfant un accueil de qualité dans le souci de son épanouissement, de son développement et répondre à ses besoins fondamentaux, en lui proposant des activités adaptées. Chaque enfant bénéficie d'un accueil individualisé, dans un cadre collectif. L'établissement est un lieu sécurisant, donnant un cadre de vie stable, qui respecte les rythmes de l'enfant. C'est un lieu de socialisation et d'inclusion.
Les professionnels, sensibilisés aux problématiques familiales, offrent la possibilité à l'enfant de trouver et prendre sa place, grâce aux activités ludiques proposées.
L'accueil d'un enfant en situation de handicap, possible jusqu'à l'âge de 6 ans, demande un travail en partenariat avec les parents et différents professionnels autour d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Permettre aux parents la conciliation de leur vie familiale et professionnelle. Apporter des solutions à leurs besoins de garde d'enfants, en organisant des réponses diversifiées : accueils régulier, occasionnel, d'urgence. Les contrats sont adaptés aux besoins des familles.







Les crèches Altera
La place des parents

Altera
S'épanouir en petite enfance
et dans sa parentalité

Il est important que chaque parent puisse trouver sa place au sein de l'établissement.

Pour cela, il leur est proposé de participer au conseil des parents, aux moments festifs de la structure ainsi qu'aux sorties proposées aux enfants et au conseil de pôle petite enfance.

Les informations individuelles

Le personnel assure les transmissions quotidiennes concernant l'enfant.
Les parents peuvent rencontrer le responsable de l'établissement. Il est nécessaire de solliciter un rendez-vous, de même concernant le médecin ou le référent sanitaire (Infirmier.ère Référent.e Santé et Accueil Inclusif) en cas de besoin sanitaire particulier.

Les informations collectives

Chaque famille reçoit le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil. Le projet d'établissement est affiché à l'entrée et consultable. La tarification, revue chaque année, des informations en lien avec la santé, la sécurité font également l'objet d'un affichage. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Des réunions sont organisées durant l'année :
- Réunions à thème (ex. : l'acquisition de la propreté, l'alimentation, la pose des limites, bricoler avec ses enfants, etc.)
- Réunions de rentrée
- Conseil des parents (se renseigner auprès du responsable de structure)

Dans le cadre du soutien à la parentalité, des actions thématiques sont proposées au cours de l'année.

Un panneau d'affichage, selon les crèches, peut être réservé à la communication entre familles.

Informations importantes : en parallèle de l'affichage, certaines informations peuvent vous être envoyées par mail (éventuellement WhatsApp) par le.la responsable d'établissement (fermetures anticipées ou exceptionnelles...).
Les factures sont envoyées tous les mois par mail. Pensez à regarder dans vos spams !





Les crèches Altera

Le quotidien de votre enfant

Altera
S'épanouir en petite enfance
et dans sa parentalité

Période de familiarisation

La période de familiarisation est proposée à chaque famille. Elle constitue une étape essentielle pour permettre à l'enfant de découvrir progressivement son nouvel environnement, de prendre ses repères et de créer un lien de confiance avec l'équipe qui l'accueille. Les parents sont présents sur les premiers temps de cette période.

Le biberon, le repas, le change, la sieste sont introduits progressivement, en fonction de l'enfant et de ses parents.

Le document de familiarisation permet d'échanger avec l'accueillant sur les habitudes de vie de votre enfant : son alimentation, son sommeil, son objet transitionnel (doudou)...Cette période permet à l'enfant ainsi qu'à son(ses) parent(s) de se familiariser avec le fonctionnement et de rencontrer les membres de l'équipe. C'est un moment important pour tous. Ce moment ne peut pas excéder 2 semaines.

Règles de vie - Hygiène de l'enfant

L'enfant doit :

- Arriver propre (couche changée), habillé dans une tenue adaptée aux activités de la collectivité (sorties, jardin, peinture...)
- Avoir pris son biberon du matin ou son petit déjeuner. Nous demandons aux parents de ne pas apporter d'aliments, friandises de l'extérieur.
- Avoir une tenue de rechange, complète, marquée à son nom et adaptée à sa taille et à la saison, pour le cas où l'enfant se salisse, ainsi que des vêtements pour aller dehors dans le jardin. Penser à marquer aussi les manteaux, les imperméables...qui sont à installer sur le porte-manteau identifié au prénom de l'enfant.

Pour l'été, fournir un **chapeau** marqué au nom de l'enfant.

- **Cas particulier des couches lavables :** Les parents qui souhaitent utiliser des couches lavables pour leur enfant, doivent fournir le nombre de couches lavables suffisant (penser aux diarrhées). Ils doivent fournir un contenant hermétique pour mettre les couches sales et assurer eux-mêmes l'entretien des couches. En cas de manque de couches lavables, la structure utilisera les couches jetables fournies par l'établissement.
- Pour des raisons de sécurité, **le port de bijoux, d'accessoires est interdit** (chaîne, boucles d'oreilles, perles dans les cheveux...).
- **Objets perdus** : régulièrement, des vêtements et objets sont oubliés à la crèche. Ils sont mis à disposition des familles dans des caisses. A chaque fermeture de crèche, les vêtements non récupérés sont donnés à une association ou réutilisés pour servir de change.





Les crèches Altera

Le quotidien de votre enfant

Altera
S'épanouir en petite enfance
et dans sa parentalité

Alimentation

Un lait en poudre est fourni par la structure. Si les parents le souhaitent, ils peuvent apporter leur lait, dans ce cas, la boîte doit être remise non ouverte et reste à la biberonnerie.

Les biberons utilisés par l'établissement sont en verre. Pour les parents qui souhaitent apporter leur biberon, il est recommandé d'apporter 2 voire 3 biberons et leurs tétines.

La maman qui allaite peut amener le lait maternel à la crèche ; dans ce cas, un document intitulé « allaiter en crèche » est remis et la direction vous informe de la procédure au moment de l'admission. Un contrat spécifique est signé.

Les repas

Les menus sont affichés dans l'espace parents pour la semaine. Les repas sont livrés en liaison froide.
Concernant les régimes alimentaires, un certificat médical est exigé.



Les temps de repos

Le besoin de sommeil de chaque enfant est pris en compte. L'équipe veille à le respecter. Pour les plus jeunes, l'alternance de temps de repos et d'éveil rythme la journée. Les plus grands peuvent se reposer après le déjeuner.
Avoir son objet transitionnel ou « doudou » est important pour certains enfants, merci d'y penser au moment de la familiarisation.

Nous fournissons les draps et, le cas échéant, les turbulettes.





Les crèches Altera

Le quotidien de votre enfant

Altera
S'épanouir en petite enfance
et dans sa parentalité

L'accueil au quotidien

Un écran tactile permet d'enregistrer les heures d'arrivée et de départ de l'enfant. Il est donc demandé de le faire en entrant le matin et seulement en ressortant avec votre enfant de l'unité de vie le soir. Ainsi, nous enregistrons en temps réel la durée de présence des enfants dans la structure. C'est un outil pour informer la CAF du taux d'occupation de nos établissements.

L'accueil et les retrouvailles sont des moments importants pour les transmissions orales.

Traitement-Médicaments

En cas de traitement médicamenteux en cours, les familles sont invitées à privilégier, dans la mesure du possible et avec l'accord du médecin, les prises à domicile, le matin et le soir, afin de limiter l'administration de médicaments sur le temps d'accueil à la crèche.

Tout traitement médical doit impérativement être signalé à l'équipe dès l'arrivée de l'enfant. Son administration au sein de la crèche est possible uniquement sur présentation d'une prescription médicale en cours de validité. En cas d'administration nécessaire à la crèche, le traitement devra avoir été fourni en double exemplaire : un destiné au domicile et un réservé à la crèche. Les familles doivent également informer l'équipe de tout médicament administré à l'enfant durant la nuit.

Par ailleurs, pour tout nouveau traitement, la première prise doit obligatoirement être effectuée au domicile familial, afin de pouvoir surveiller l'apparition d'éventuelles réactions allergiques ou effets indésirables.

Les absences

- Les absences-congés : délai de prévenance de 2 semaines par le biais d'un coupon-congés papier ou par mail (cf. règlement de fonctionnement).
- Les absences non prévues : quand un enfant ne vient pas à la crèche (maladie…), **merci de nous prévenir avant 9 heures.**

Départ définitif

Un préavis de 1 mois est demandé (formulaire à votre disposition). Avant le départ définitif de l'enfant un questionnaire de satisfaction anonyme peut être remis à la famille. Les réponses fournies nous aident à améliorer les conditions d'accueil des enfants.





Les crèches Altera
Au fil de la journée

Altera
S'épanouir en petite enfance et dans sa parentalité

LES HORAIRES DE CHAQUE STRUCTURE
SONT INDIQUÉS DANS LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

LE MATIN

L'enfant arrive propre et habillé.e avec une tenue adaptée à la saison.
La famille communique toutes les informations importantes concernant l'enfant. Pour des raisons de mise en place d'activités, **l'accueil se fait jusqu'à maximum 9 h 30.**

- Temps du bonjour
- Temps d'activité

LES TEMPS DU DEJEUNER

Le déjeuner est proposé entre 11 h et 12 h30 en fonction de l'âge de l'enfant et de son rythme

L'APRES-MIDI

- Temps de repos ou de sieste
- Activités
- Temps du goûter
- Activités
- Temps des transmissions et du « Au revoir et à demain »...

Pour permettre l'organisation d'activités, la famille peut venir chercher l'enfant **à partir de 15 h 30 (hors situation exceptionnelle)**

Les jeux, les activités

A travers les comptines, les jeux, les moments libres… je découvre mon univers, mon corps, je fais l'expérience des interactions avec les autres.
En grandissant, j'explore de nouvelles activités : peinture, piscine de balles, crayonnage, livres, jeux d'imitation, motricité…
On me propose des animations et des sorties extérieures : musique, bibliothèque, musée, sortie au marché, balades dans le quartier…
N'oublions pas ce que nous dit Jean Epstein* : *« l'enfant a droit à la paresse, au non-activisme, au rêve... tout aussi constructifs »*.





Les crèches Altera

L'équipe et ses missions

Altera
S'épanouir en petite enfance et dans sa parentalité

Le.la responsable de structure agit par délégation de la direction du pôle S'Epanouir en Petite enfance et dans sa parentalité d'Altera. Il ou elle a délégation pour :

- assurer la gestion des ressources humaines, l'organisation et l'animation de l'établissement ;
- assurer la conduite et la mise en œuvre du projet d'établissement ;
- assurer la coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs ;
- assurer la facturation aux familles et la réception des règlements correspondants.

En l'absence du ou de la responsable de structure, le ou la responsable adjoint.e prend le relais.

Les éducateurs.rices de jeunes enfants (EJE) assurent la mise en place du projet éducatif. Ils.Elles favorisent le développement global, l'éveil des enfants et proposent des activités adaptées. Ils interviennent auprès des enfants et co-pilotent les actions de parentalité.

Les auxiliaires de puériculture assurent les soins d'hygiène et l'éveil des enfants. Ils.Elles prennent en charge l'enfant individuellement et en groupe et répondent à leurs besoins.

Les aides petite enfance contribuent aux soins et à l'éveil des enfants.

Les agents de service assurent l'hygiène des locaux et du linge. Un agent de service est préposé à la cuisine.

Nous accueillons des stagiaires en formation diplômante tout au long de l'année.
L'équipe est régulièrement formée. Elle travaille toutes les semaines autour de réflexions cliniques avec un psychologue. Elle participe à des séances d'analyse de la pratique 4 fois dans l'année. Chaque professionnel.le bénéficie d'une journée minimum par an de formation sur un thème pédagogique.





Les crèches Altera

L'équipe et ses missions

Altera
S'épanouir en petite enfance et dans sa parentalité

Le-la psychologue aide à la réflexion des équipes sur le développement et le suivi de chaque enfant. Des temps d'observation des enfants dans leur lieu de vie lui permettent de les connaître. Suite à ces temps, le ou la responsable peut proposer aux familles une rencontre avec le.la psychologue.

Le médecin des établissements ou le référent RSAI ne se substitue pas au médecin traitant de l'enfant.

- Le médecin traitant de l'enfant vérifie que son état de santé est compatible avec la vie en collectivité et qu'il a satisfait aux obligations vaccinales.
- Le médecin des établissements et/ou le référent RSAI veille.nt à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé.
- Le médecin des établissements assure les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel, en lien avec la direction.

Le.la psychomotricien.ne anime des ateliers pour le développement moteur et sensoriel des enfants.



Photo d'illustration, non contractuelle, issue d'une banque d'images professionnelles (Canva)
Ne représente ni les enfants accueillis dans nos crèches ni le personnel



Altera
Les solidarités comme engagement



